

## **APPEL À PROJETS POUR UNE ŒUVRE VIDÉO**

### **Les non-humains et l'Espace**

#### **I – Objet de la consultation**

Cet appel à projets a pour but la création d'une œuvre vidéo conçue à partir d'un corpus d'archives audiovisuelles sur l'Espace. Il s'agit de revisiter ces archives en interrogeant la présence et la place des non-humains dans les activités spatiales. Ce projet de création se déroulera de juin à septembre 2021 et s'achèvera par la production d'une œuvre vidéo créée par l'artiste qui, après avoir été présentée lors de Nuit Blanche 2021 rentrera dans la collection de l'Observatoire de l'Espace du CNES, conservée aux Abattoirs, Musée – Frac Occitanie Toulouse. L'objet de cette consultation est de choisir l'artiste qui réalisera l'œuvre vidéo.

#### **II – Le contexte de création**

L'Observatoire de l'Espace, le laboratoire culturel du CNES, fait l'hypothèse que les crises écologiques et climatiques qui nous traversent requièrent de se tourner vers le milieu spatial comme lieu fécond de réflexion, d'expérimentation et de création pour repenser la vie sur Terre. En effet, l'aventure spatiale n'est plus le résultat d'une série d'événements s'inscrivant dans la chronologie d'une humanité triomphante mais un devenir où humains et non-humains composent des interactions à explorer, et où faits, circulations et récits forment la manifestation mouvante d'une expérience permanente.

Aussi, l'Observatoire de l'Espace a lancé le projet spéculatif du Parlement des choses spatiales dont la première tâche est l'élaboration d'un addendum à l'actuel *Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes* (Nations-Unies, 1967), selon une lecture extensive de son article XV ouvrant aux propositions d'amendements.

Dans cette perspective, tant le Traité que la Charte de l'ONU à laquelle il se réfère défendent le principe d'interactions bénéfiques ou neutres dans l'Espace et condamnent les interactions néfastes au nom de l'humanité entière et de ses États. Il s'agit ainsi de promouvoir la conciliation et l'évitement du dommage au dépend du conflit ou de la compétition.

C'est en étendant ce principe aux non-humains que ce projet pourra induire de nouveaux apports à même de nourrir un futur *Addendum*.

Une approche a priori simple et large des catégories de non-humains de notre Système solaire permet d'en construire trois, basées sur leur constitution : minéral (astéroïdes, planètes, soleil, etc.), machinique (fusées, sondes, satellites, astromobiles, etc.), et biologique (cobayes végétaux ou animaux, micro-organismes).

Sur Terre, dans la création artistique ou littéraire, les non-humains ont des places très déséquilibrées. Le non-humain biologique domine largement par rapport au non-humain machinique ou minéral. Les non-humains sont plus présents en arts visuels et poésie qu'en littérature ou au théâtre. Enfin, leurs places sont également disparates selon les approches convoquées : saisis comme sujet plutôt qu'objet de l'œuvre, hiérarchisés ou pas avec les humains, fantasmés ou réalistes, métaphoriques ou objectivistes, etc. (voir annexe)

L'Espace, territoire essentiel des non-humains, permet de rééquilibrer radicalement ces places, de prolonger, de détourner, d'amplifier sinon de radicaliser différentes approches pour ouvrir de nouvelles expériences de création.

C'est ce que le présent appel propose aux artistes.

### **III – Une création à partir d'un corpus d'archives sur l'Espace**

Ce projet propose à l'artiste sélectionné de se plonger dans un corpus d'archives audiovisuelles, dont un sous-ensemble non exhaustif est présenté dans l'annexe. Ce sous-ensemble est accompagné d'un texte d'éclairage qui précise la thématique et alimente la réflexion sur ces images. À titre d'exemple, un corpus d'entités non-humaines du Système solaire est également proposé, essentiellement sous forme de récits et d'images. Ces derniers, forcément générés pour des intérêts humains divers, feront en contrepoint l'objet « d'observations » les plus objectives possibles, qui devront trouver leur traduction artistique au sein de la proposition.

Dans ces archives qui retracent des missions qui se déroulent dans l'espace jusqu'aux confins de l'influence du Soleil, on peut observer une grande diversité d'événements. Des déplacements, des comportements, des transformations, parfois des rencontres, des expériences ou des découvertes qui impliquent des non-humains et leurs interrelations. Minéraux, machiniques, et biologiques, ils sont l'objet d'attentions et de descriptions scientifiques, techniques ou médiatiques. De cette manière, ils génèrent récits et représentations qui les documentent. Sur ces bases documentaires, le projet veut approcher ces non-humains comme sujets de création, non seulement au sens où l'on évoque le sujet d'une œuvre, mais surtout au sens où ils demandent une attention sensible à leurs intersubjectivités, à leurs qualités, formes, expressions, résistances ou faiblesses, dans leurs relations aux autres non-humains (et humains).

C'est ainsi que l'artiste, avec ses moyens propres et aidé du corpus d'extraits d'archives audiovisuelles proposés, interrogera la capacité des activités spatiales à produire des récits qui ouvrent la voie à une réflexion sur la place des non-humains.

### **IV – L'œuvre**

L'œuvre vidéo envisagée par l'artiste répondra, éclairera, interprétera les archives audiovisuelles et la thématique du non-humain. Pour cela, la proposition artistique s'attachera à une ou plusieurs catégories de non-humains, et une ou plusieurs interrelations entre les non-humains (et humains). L'enjeu est de déplacer l'angle d'observation de ces archives, témoins de l'aventure spatiale du point de vue historique et scientifique, à celui de l'artiste afin de les éclairer d'un regard nouveau. Il s'agit d'en extraire des « observations » objectives, le plus possible dépourvues de jugements, de hiérarchisations, ou d'affects de la part des artistes qui se proposeront de construire de nouveaux récits. Une approche que ne sauraient conduire les acteurs politiques, industriels, scientifiques, ou encore les médias car leurs visions agglomèrent programmes, missions, ou obsessions diverses, pour ensuite les réduire à des enjeux de primauté, d'exploitation ou d'héroïsme.

En conséquence, la méthode suggérée pour traiter un tel sujet découle d'une approche objective de création déjà éprouvée ou explorée pour l'occasion. Pour mémoire, l'objectivisme poétique est une référence adéquate au projet avec laquelle construire une méthode : « l'objectivisme poétique se développe en effaçant tout rapport au jugement subjectif de l'écrivain. [...] *il* [...] *met* en lumière des liens qui sont inapparents. [...] l'objectivisme est le dévoilement dans le réel objectif de liaisons inaperçues ou bien cachées volontairement. ».

La question du sujet observant/observé est à penser autrement et fera appel par exemple à des outils sémantiques pour limiter les pièges de l'anthropocentrisme. Seront privilégiés les régimes impersonnels, les formes passives, les formulations phénoménologiques. Ces dernières en particulier, derrière le simplisme fréquent de leurs réductions, devraient ouvrir de riches dépliements. De plus, l'observation des interrelations et des interactions trouvera bénéfice à transposer dans l'Espace et à mixer les outils anthropologiques et écologiques, propices à des descriptions objectives, et réunis en dépassant la frontière nature/culture. (voir annexe)

L'œuvre s'inscrira dans l'écriture plastique et l'approche cognitive de l'artiste sélectionné, révélant sa vision singulière et des partis pris esthétiques forts. Elle devra également être issue des phases de définition et d'interaction qui mettront en regard les choix et positions de l'artiste avec l'approche culturelle de l'Espace des équipes de l'Observatoire de l'Espace. Cette œuvre vidéo doit utiliser majoritairement des extraits d'archives audiovisuelles du corpus fourni. Les modalités de leur utilisation sont laissées à l'appréciation de chacun. L'artiste reste libre d'alimenter sa création de ses propres sources (films, documents, sons, images), ces sources doivent impérativement être libres de droits non-commerciaux. L'œuvre est conçue dans un format numérique pouvant être diffusé sur écran ou en projection. La durée de la pièce n'est pas limitée mais elle devra au minimum être d'une dizaine de minutes. L'artiste devra veiller à la compréhension de l'œuvre et de tout autre élément produit, par l'usage du français ou en effectuant les traductions nécessaires.

## **V - L'Observatoire de l'Espace**

L'Observatoire de l'Espace, le laboratoire culturel du CNES, a pour vocation de bâtir au jour le jour des rapports nouveaux entre la culture et l'Espace. En 2021, il réaffirme son engagement dans la sphère culturelle, convaincu que l'aventure spatiale a été l'un des vecteurs de transformations culturelles majeures du XX<sup>e</sup> siècle, et que le rêve spatial s'est révélé un puissant moteur pour alimenter les désirs de changement des humains. Pour cela, il s'attache à analyser et montrer la place qu'occupe l'Espace dans notre histoire, nos représentations et notre imaginaire. Il met à disposition ses recherches sous forme de matériaux à destination des artistes afin qu'ils élaborent des créations inspirées par des notions liées aux problématiques spatiales telles que les mutations du corps, les télécommunications, ou encore l'indépendance et la souveraineté. À travers les différents processus d'appropriation que l'Observatoire de l'Espace invente, l'Espace devient un puissant embrayeur d'imaginaire et une source de nouveaux récits.

## **VI – Moyens de documentation et de production**

Le corpus d'archives audiovisuelles sur la thématique sera mis à disposition de l'artiste via un compte ouvert à son intention sur la vidéothèque du CNES. Toutes les démarches de récupération des fichiers s'effectueront par ce biais. L'artiste travaillera à partir de fichiers de visionnage, téléchargés depuis son panier en ligne. Après finalisation du montage, l'artiste sollicitera la récupération des fichiers dans leurs formats originaux par time code, afin de produire le fichier master. L'artiste aura accès aux ressources archivistiques par voie numérique.

L'Observatoire de l'Espace du CNES accompagnera l'artiste retenu dans ses interrogations scientifiques et culturelles comme dans ses besoins de documentation complémentaire (photographies, archives audio et autres documents techniques) en relation avec sa pratique artistique. Tous les déplacements sont aux frais de l'artiste.

## **VII – Financement et acquisition de l'œuvre**

La phase de sélection ne fait l'objet d'aucune rémunération. Un budget de 3 500 € sera attribué à l'artiste sélectionné. 2 000 € seront versés pour la production de l'œuvre et 1 500 € pour l'acquisition de l'œuvre produite, la cession des droits patrimoniaux se faisant quant à elle à titre gracieux. Cette dernière somme sera attribuée début septembre à la livraison de l'œuvre après acceptation définitive du projet par l'Observatoire de l'Espace du CNES.

L'œuvre vidéo créée dans ce cadre est propriété de l'Observatoire de l'Espace du CNES. Elle est conservée par ses soins au sein de sa collection en dépôt aux Abattoirs, Musée – Frac Occitanie Toulouse. Tous les éléments annexes à l'œuvre vidéo qui viendraient le cas échéant l'accompagner au cœur de l'exposition resteront propriété de l'artiste et ne feront pas partie du dépôt. Les caractéristiques de l'œuvre finale seront présentées dans une fiche technique annexée a posteriori au contrat liant l'artiste et l'Observatoire de l'Espace du CNES.

Dans le cas où cette phase de travail n'aboutirait pas à des résultats significatifs dans les temps impartis, l'Observatoire de l'Espace du CNES se réserve le droit de ne pas exposer l'œuvre lors de Nuit Blanche 2021 et de ne pas l'inclure au sein de sa collection d'art contemporain.

### **VIII – Propriété et précautions d'usages**

L'œuvre s'appuie sur un corpus d'archives audiovisuelles dont les droits d'exploitation au regard du code de la propriété intellectuelle seront cédés gracieusement à l'artiste pour un usage non commercial et dans le périmètre d'usage défini dans le partenariat avec le CNES.

Il est à préciser que le CNES, ainsi que les personnes qui y sont rattachées et encore vivantes ne sauraient être désignées explicitement dans les œuvres proposées. Par ailleurs, toute proposition à visée raciste ou pornographique, indépendamment de tout jugement sur la qualité de l'œuvre, ne pourra être acceptée en l'état. Cette exigence peut conduire à ce que la pièce proposée soit susceptible d'être refusée ou de provoquer des demandes de modifications.

L'artiste sélectionné s'engage à soumettre une œuvre vidéo libre de droits non-commerciaux (vidéo, son et image) qui respecte les conditions juridiques et financières prévues ci-dessus. Il s'engage également à respecter le calendrier prévisionnel établi par l'Observatoire de l'Espace du CNES présenté ci-dessous.

### **IX – Calendrier prévisionnel**

- 10 mai 2021 : date limite de réception des dossiers.
- Début juin 2021 : sélection de l'artiste lauréat par une commission artistique.
- De juin à août : phase de création-production centrée sur le travail et les besoins de l'artiste. Elle s'articulera autour de deux rencontres au moins au siège du CNES à Paris.
- Le 13 septembre au plus tard : l'artiste s'engage à livrer son œuvre à l'Observatoire de l'Espace.
- 2 octobre 2021 : présentation de l'œuvre lors de Nuit Blanche 2021 au siège du CNES à Paris.

Tout au long du projet, l'artiste devra documenter le travail de recherche et la création de sa pièce (images, rencontres, documents, etc.) afin d'alimenter la communication autour du projet.

### **X – Dossier de candidature**

#### A/ Composition du dossier

Pour être recevable, le dossier de candidature, rédigé en langue française, sera obligatoirement constitué des pièces suivantes, datées et signées par le candidat :

1/ **Le formulaire de candidature complété et signé** accompagné d'un résumé de la proposition de l'artiste.

2/ **Une note d'intention** (2 pages A4 maximum - caractère 10 pts minimum).

Dans la note d'intention, l'artiste doit présenter un projet de création qui témoigne d'un parti pris artistique fort et dont les ambitions esthétiques et intellectuelles se nourrissent de la thématique éclairée par la sélection d'archives proposées en annexe.

L'artiste évoque sa motivation pour le sujet et le matériau proposé ainsi que les modalités envisagées de leur utilisation : élément d'inspiration sous-jacent, utilisation de l'archive brute, utilisation d'extraits, transformation de l'image, du son, etc.

Il présente comment cette nouvelle œuvre entre en résonance avec ses propres interrogations, dans le prolongement de sa recherche personnelle et en cohérence avec le projet. Il s'agit de signifier l'identité du travail afin que l'Observatoire de l'Espace puisse évaluer la direction du projet souhaitée par l'artiste.

3/ **Un dossier artistique** présentant une sélection d'œuvres antérieures récentes avec un curriculum vitae actualisé. Ces références seront accompagnées d'une légende de quelques lignes précisant le type d'œuvre, leur coût, la date de réalisation et le destinataire public ou privé (inclure tout visuel, liens vidéo ou sonore etc. permettant une meilleure compréhension de la démarche artistique et des projets antérieurs).

4/ **Un texte d'une page maximum sur la démarche artistique générale de l'artiste.**

#### B/ Admissibilité

L'appel à projets est ouvert à tous les artistes de nationalité française ou étrangère.

Les textes et échanges avec l'Observatoire de l'Espace du CNES se feront en français. La maîtrise de la langue française est de ce fait impérative.

#### C/ Commission de choix

Une commission artistique, associant le commanditaire ainsi qu'un expert extérieur issu du domaine culturel, se réunira dans un délai d'un mois maximum après la date limite du dépôt des dossiers. Les artistes seront contactés individuellement par mail dans un délai d'une semaine après la tenue de la commission.

#### D/ Critères de choix

Après examen des dossiers de candidatures, la commission choisira l'artiste selon les critères suivants :

- Originalité et qualité du projet proposé : proposition et écriture plastique, innovation
- Intérêt pour le sujet qui doit apparaître au sein même de la proposition artistique
- Pertinence de la proposition artistique au regard du corpus d'archives audiovisuelles
- Capacité de mise en œuvre de la proposition formulée
- Références professionnelles

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS : 10 mai 2021 (Voir formulaire de candidature)**

Pour toute information complémentaire : [observatoire.espace@cnes.fr](mailto:observatoire.espace@cnes.fr) ou [lneyen.cnes@gmail.com](mailto:lneyen.cnes@gmail.com)

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE

**APPEL À PROJETS** : Conception d'une œuvre originale à partir d'archives audiovisuelles autour de la thématique *Les non-humains et l'Espace*.

### A/ Coordonnées de l'artiste

Nom, Prénom : .....

Numéro de Siret (**obligatoire**) :

.....

Numéro d'ordre Maison des artistes, Agessa :

.....

Nationalité : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

Pays : .....

Tél. : .....

E-mail : .....

Site internet : .....

**Résumé du projet** : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### B/ Contenu du dossier de présentation de l'artiste

- 1/ Le présent formulaire de candidature complété et signé avec un résumé du projet
- 2/ La note d'intention
- 3/ Le dossier artistique avec CV
- 4/ La note présentant la démarche générale de l'artiste

### C/ Date limite de réception des dossiers

Le dossier de candidature complet doit être envoyé par voie numérique ou voie postale à l'Observatoire de l'Espace du CNES, **le 10 mai 2021 au plus tard à 16h**. Un accusé de réception est envoyé par email, au plus tard dans un délai d'une semaine à réception du dossier.

### D/ Envoi du dossier

Envoi postal en une seule fois, par courrier recommandé avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi d'un envoi antérieur à cette date). Merci de procéder, par sécurité, à un envoi au format numérique en parallèle.

CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES

Observatoire de l'Espace  
2, place Maurice Quentin  
75039 Paris cedex 01

OU

Envoi par courrier électronique, les éléments du dossier sont envoyés en un seul fichier nommé comme tel : *NOM\_Prénom, nom du projet*

via [wetransfer.com](https://wetransfer.com) (ou tout autre dispositif de transfert) à l'adresse suivante :  
[observatoire.espace@cnes.fr](mailto:observatoire.espace@cnes.fr) et le signaler par un courriel séparé.

OU

Dépôt en mains propres au Centre national d'études spatiales  
du lundi au vendredi de 9H00 à 17H00 ; 2, place Maurice Quentin 75001 Paris  
Merci de procéder, par sécurité, à un envoi au format numérique en parallèle.

Pour toute information complémentaire sur le projet, veuillez-vous adresser par courrier électronique à : [observatoire.espace@cnes.fr](mailto:observatoire.espace@cnes.fr) ou [lneyen.cnes@gmail.com](mailto:lneyen.cnes@gmail.com)

Fait à ..... , le .....

Signature



## ANNEXE

### I - La problématique des non-humains

Pourquoi, comment, dans quelles perspectives envisager la prise en compte des non-humains au regard du Traité de l'Espace ? Pour éviter de se focaliser ou de bloquer sur des questions effectives et d'une certaine manière résolues dans les réflexions sous-jacentes à la construction de l'appel à projet, on considérera comme acquis cinq points de réflexion, desquels partir. Cela permettra en outre de ne pas se perdre en considérations générales, pour porter toute l'attention et l'énergie sur des éléments concrets constitutifs de l'existence et des interrelations à « observer ».

1. Les pratiques des humains dominants et représentés s'avèrent inadéquates, insuffisantes, sinon dommageables ou menaçantes, au regard et en dépit du Traité existant, en particulier si l'on considère la Terre et son environnement comme corps céleste.
2. Les non-représentés ou non-dominants, qu'ils fassent partie de l'humanité ou des non-humains, sont à prendre en compte pour changer ces pratiques.
3. La prise en compte de ces nouveaux membres élargit le nombre des entités parties prenantes au Traité, englobe leur Espace à savoir la totalité du Système solaire, fait émerger de nouveaux points de vue et conduit à réunir un nouveau Parlement spéculatif indépendant de l'Assemblée des Nations-Unies.
4. Participer à ce projet implique de poser que nous ne savons rien des intentions, des désirs, et des souffrances des non-humains au regard de l'Espace. Pour nourrir la réflexion et tenir à distance les affects qui traversent le projet, il est nécessaire d'adopter une position la plus objective possible vis-à-vis des événements et des interactions impliquant les non-humains.
5. L'intitulé même du Traité existant, avec ses visées explicitement humaines « d'exploration » ou « d'exploitation », nécessite de nouvelles formulations décentrées de l'humain.

Par ailleurs, aborder les non-humains nécessite de contourner l'influence d'un héritage de pratiques majoritairement anthropomorphiques psychologiques. Aussi, il est recommandé de s'inspirer par exemple de notions anthropologiques et écologiques pour qualifier les interactions et les interrelations entre et avec les non-humains. Ainsi différents modes relationnels pourront être convoqués et interrogés, qu'il s'agisse de prédation, d'échange, de don, de transmission, de conservation, de production, ou encore de symbiose, de mutualisme, de commensalisme, de neutralisme, d'amensalisme, de compétition ou de parasitisme.

La liste<sup>1</sup> ci-après de notions qualifiant ces interactions de manière plus détaillée permettra si besoin d'outiller la pensée du décentrement requis.

- Symbiose mutualiste : interaction directe de nature mutuellement bénéfique, dont le caractère obligatoire peut être soit unilatéral (ex : corail tropical et ses zooxanthelles) soit bilatéral (ex : plantes nectarifères entomogames et insectes nectarivores pollinisateurs associés), qu'entretiennent des organismes d'espèces différentes qui vivent en contact direct les uns avec les autres.

---

<sup>1</sup> Wikipédia, repris de Cheng, T.C. (1991) *Is parasitism symbiosis ? A definition of terms and the evolution of concepts*. In: Toft, C.A., Aeschlimann, A. and Bolis, L. (eds) *Parasite—Host Associations: Coexistence or Conflict ?*, Oxford University Press, Oxford, p. 15-36



- Mutualisme : interaction directe ou indirecte de nature mutuellement profitable entre organismes d'espèces différentes, à caractère facultatif (ex : protocoopération - pagure qui transporte sur sa coquille des anémones de mers) ou obligatoire (ex : pollinisation).
- Commensalisme : interaction directe ou indirecte entre deux espèces dont une seule tire profit, sans nuisance pour l'autre (ex : oiseaux se servant, pour la confection d'un nid, de poils tombés).
- Neutralisme : absence d'interaction concurrentielle, commensale ou mutualiste entre deux espèces ; ni bénéfique ni détrimement d'une espèce sur l'autre ne sont mesurables (ex : musaraigne et cerf dans une forêt).
- Amensalisme : interaction directe ou indirecte entre deux espèces, sans impact pour l'une mais nuisible à détrimentaire pour l'autre (ex : escargot piétiné par une vache).
- Compétition : interaction directe ou indirecte de nature antagoniste, concernant une ou plusieurs ressource(s) critique(s) pour les espèces concernées qui occupent des niches écologiques de grande similitude, induisant ainsi une concurrence (ex : renard roux qui a étendu son territoire au fil des années en raison du réchauffement climatique, accaparant les terriers de reproduction des renards polaires).
- Parasitisme : interaction directe durable, de nature antagoniste unilatéralement nuisible à détrimentaire, entre une espèce dénommée parasite et une à plusieurs espèces dénommée(s) hôte(s), duquel ou desquels l'espèce « nuisible » dépendra de façon unilatéralement obligatoire au plan trophique et vital pour tout ou partie de sa vie (ex : plante parasite dépourvue de chlorophylle, tirant de son hôte toute son alimentation). Le parasitisme n'entraîne pas forcément la mort de l'hôte (parasitisme biotrophe qui peut devenir nécrotrophe ; parasitoïdes, parasites de parasites qui se développent aux dépens d'un hôte dont ils entraînent obligatoirement la mort).
- Prédation : interaction directe instantanée, de nature antagoniste unilatéralement nuisible, entre une espèce dénommée prédateur et une à plusieurs espèces dénommée(s) proies, interaction entraînant la mort de cette dernière (ex : l'ours noir et le saumon).

## **II - La place des non-humains terrestres dans la création littéraire et artistique en Occident**

Pour permettre à chacune et chacun de mieux construire son approche propre et de situer sa proposition, voici si nécessaire quelques rappels sur la place des non-humains dans l'histoire de la création suivant les médias et les catégories.

En littérature, cette place a peu à peu grandi à côté de celle que les non-humains occupaient plus largement dans le domaine des arts plastiques depuis les premières créations de natures mortes jusqu'aux frontières académiques franchies par l'art brut. Ce qui est moins le cas en musique, en dépit des influences du bruitisme puis de la musique concrète.

Ce mouvement s'amplifie chez les écrivains à la suite de précurseurs, emblématiques comme Francis Ponge, Franz Kafka ou Henri Michaux (pour ne pas remonter à Balzac, La Fontaine ou Ovide), ou moins reconnus comme Giono, Bosco ou Ramuz, qui proclament leur nécessité de ne plus mettre l'humain au centre de leur écriture. La même question traverse les mouvements modernistes nés au début du XXème siècle, comme le futurisme, puis plus tardivement, certains représentants de l'objectivisme, de l'Oulipo et du nouveau roman, accompagnés de quelques inclassables tel Le Clézio.

Les animaux acquièrent de plus en plus le statut de sujet littéraire, comme on peut le constater dans le domaine francophone. Ceci est en partie dû à leurs manifestations universitaires du côté de Derrida, de sa « zoopoétique » et de ses « animots », amplifiés par le travail actuel de Anne Salmon. Ou encore du côté de Deleuze et Guattari, avec leurs devenirs-animal, infusés dans les travaux de Vinciane Despret. Le végétal, les plantes et les micro-organismes, en dépit de l'effet combiné du bouleversement bioclimatique et des efforts des plumes de scientifiques tels Francis Hallé et d'alliés comme Didier van Cauwelaert pour en montrer la richesse et la complexité, demeurent, sauf erreur, peu explorés.

Les entités minérales, gazeuses ou liquides, plus particulièrement manifestées par les phénomènes météorologiques et les fleuves, sont rarement explorées. Enfin les machines, après les enthousiasmes aux alentours de 1900, pâtissent des désenchantements des productivismes et positivismes de tous bords avec leurs continuations guerrières, et de leur réduction actuelle à des circuits logiques, ne trouvant de voies favorables qu'en alliance avec d'autres causes, comme dans le *Cyborg manifesto* féministe d'Haraway, ou d'autres utopies comme le transhumanisme.

Dans le domaine filmique et vidéo, le dessin animé et les films à effets spéciaux semblent riches en entités non-humaines. Mais comme en science-fiction, leur très grande majorité est soit nourrie d'intentions fortement anthropomorphiques, soit déterminée par leur manière de se mesurer aux humains, par exemple les Sélénites chez Méliès. On veillera à s'écarter de ces approches.

Le domaine dit expérimental du film et de la vidéo, ou encore du vidéo-art propose plus de pistes en résonances avec le projet. Des animations d'objets surréalistes, dadaïstes, constructivistes, à des créations de Fluxus, à certains films d'origine scientifique (Painlevé) ou à des films d'art (par exemple « Le cours de choses » ou « Der Laufe des Dinge » de Fischli et Weiss), en passant par des créations de Norman McLaren, ces antécédents prenant en compte le non-humain en tant que tel forment un ensemble de références utiles pour le projet.

Le projet proposé pourra s'inscrire dans les évolutions recensées ici, et une attention particulière sera portée aux catégories d'entités sous explorées en général.

### **III – Les non-humains et l'Espace**

Les non-humains susceptibles d'être rencontrés dans le Système solaire se répartissent selon trois régimes : minéraux, mécaniques et biologiques. Un corpus représentatif de la présence de ces entités non-humaines du Système solaire est fourni dans cette annexe et proposé aux artistes, sous forme de films institutionnels. Ces derniers, forcément générés pour des intérêts humains divers, devront faire en contrepoint l'objet « d'observations » les plus objectives possibles. Ce choix d'entités et d'événements associés s'adosse sur plusieurs critères : représenter des événements couvrant la période des débuts de l'aventure spatiale jusqu'à maintenant et ouvrant à des devenirs si possible étendus ; répartis dans tout le Système solaire ; qui impliquent diverses sous-catégories ; et qui sont portés par différentes agences spatiales de l'humanité.

### Les non-humains minéraux

- Une météorite a été arrachée à la croûte martienne il y a environ 180 millions d'années. Après avoir dérivé dans l'espace interplanétaire, elle a traversé l'atmosphère terrestre et s'est échouée dans le désert du Sahara. Découverte puis authentifiée, cette pierre extraterrestre est à nouveau partie en 2017 avec l'astronaute Thomas Pesquet, à bord de l'ISS, (la Station spatiale internationale) et est à nouveau revenue sur Terre avec lui six mois plus tard. Elle s'est embarquée ensuite sur l'astromobile *Perseverance* qui est arrivé sur Mars en février 2021.
- Des éruptions solaires ont été capturées par les satellites d'observation *Soho*, *Hindoe*, *SDO* ou *Iris*, puis analysées grâce à des coronographes.
- La comète de Halley a été survolée par les sondes soviétiques *Vega* puis par la sonde européenne *Giotto* en 1986.
- Des échantillons de roches martiennes ont été analysés par les instruments des rovers, tel que *Curiosity* en 2012.
- Les fragments de Ryugu, astéroïde géocroiseur avec activité cométaire, ont été collectés par la sonde japonaise *Hayabusa 2* et rapportés sur Terre en 2020.

### Les non-humains machiniques

- L'astromobile soviétique *Lunokhod 2* est arrivé sur la Lune en 1973, a été perdu de vue la même année, puis retrouvé en 2010 par la sonde *Lunar Reconnaissance Orbiter*.
- Le satellite passif de géodésie *Starlette* est la cible de tirs lasers pour mesurer sa distance à la Terre depuis 1975.
- Les sondes *Voyager 1* et *2* ont été lancées en 1977 et ont respectivement traversé l'héliopause en 2012 et 2018.
- La sonde *Huygens*, développée dans le cadre de la mission *Cassini-Huygens*, a atteint la surface de Titan, l'un des satellites de Saturne, en 2005.
- *Bumble*, le premier robot *Astrobee* de la NASA, est parti dans l'ISS en 2016 pour remplacer ses prédécesseurs *SPHERES*.
- L'automate *IBIS* a accueilli des œufs de Pleurodèles pour un vol orbital à bord d'une capsule *PHOTON* en 1995 et 1997.
- L'atterrisseur *Philae*, transporté par la sonde *Rosetta*, a visité la comète Tchourioumov-Guérassimenko (« Tchouri ») en 2014, après avoir rebondi plusieurs fois sur sa surface.

### Les non-humains biologiques

- Le rat Hector a effectué un vol à bord d'une fusée *Veronique* lancée en 1961 depuis la base spatiale française d'Hammaguir en Algérie.
- La guénon Martine a pris place à bord de la fusée *Vesta 04*, lors de son lancement depuis la base spatiale d'Hammaguir en 1967.
- Les pleurodèles (salamandres) et leurs embryons ont participé à l'expérience *Fertile*, qui s'est déroulée à bord de la station orbitale MIR lors de la mission *Cassiopée* durant l'été 1996.
- Les tartigrades ont survécu dans le vide spatial, à la suite d'une expérience menée en 2007 sur *Biopan-6*, une plateforme scientifique de l'ESA.
- La première salade cultivée dans la chambre de croissance *Veggie* de l'ISS en 2015 a pris le nom de « Outredgeous red romaine lettuce ».
- Les deux *Zinnia*, premières fleurs plantées dans l'espace, ont éclos dans l'ISS en 2016.
- En 2020, après un mois de croissance à bord de l'ISS, les 20 radis semés dans le « Advanced Plant Habitat » sont arrivés à maturation.

#### IV- Le matériau de travail proposé : extraits des archives audiovisuelles sur l'Espace

[Étude des pleurodèles, 4'02'', 2001](#)



[Le rat Hector, 7'53'', 1961](#)



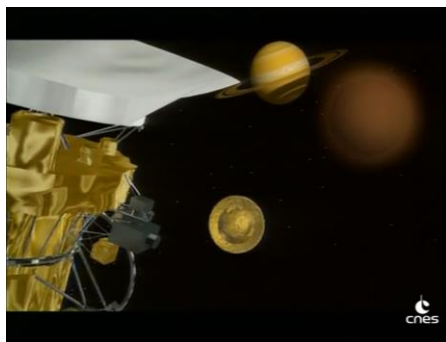
[Starlette, 5'22'', 1974](#)



[Perseverance, 1'57'', 2020](#)



[Cassini-Huygens, 2'57'', 2004](#)



[La mission Rosetta, 8'34'', 2014](#)



[Vénus-Halley, 18'33'', 1984](#)

